

Compte-rendu Conseil Municipal du jeudi 7 juin 2018

Jean-Paul JUSSSELME	Guy FUYATIER
Bruno MUZEL	Marie-Laure BERCHOUX
Alain ROCHARD (Secrétaire de séance)	Gisèle VERNE
Agnès BONNEFOY	Séverine CHEVRON (Absente)
Pascal CRIONAY	Marie-Claude GUILLARD

Ordre du jour :

Délibérations concernant :

- Service public d'énergies des réseaux : extension du réseau électrique pour le lotissement de la Bûche
- Nomination d'un délégué à la Protection des Données en application de la réglementation européenne

Informations diverses et sujets à débattre :

- Travaux de remise en état des anciennes lagunes
- Travaux bâtiments communaux, subventions accordées
- Travaux de voirie
- Mise en place de l'adressage
- Développement de la Fibre Optique
- Choix du prestataire pour l'installation d'un site internet communal et planning de travail
- Bilan sur la mise en place de la zone 30 en traversée d'agglomération
- Situation financière de la commune : éléments comparatifs

Questions diverses

Lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 26 avril 2018

DÉLIBÉRATIONS

- Service public d'énergies des réseaux : extension du réseau électrique pour le lotissement de la Bûche

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'alimentation électrique et d'éclairage public au lotissement communal de « La Bûche ».

Par transfert de compétences de la commune, le Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Il perçoit, en lieu et place de la commune des subventions. Ci-dessous le tableau de financement et du coût des travaux.

	Montant HT TRAVAUX	% - PU	Participation COMMUNE
Extension du réseau électrique	10 330 €	59.3 %	6 125.69 €
Eclairage public lotissement communal	10 110 €	53.0 %	5 358 €
Extension éclairage public Chemin communal	19 879 €	56.0 %	11 132 €
Alimentation lotissement communal	38 230 €	43.8 %	16 744 €
Génie civil Télécom lotissement communal	11 240 €	100.0 %	11 240 €
TOTAL	89 789 €		50 599.69 €

Concernant l'extension de l'éclairage public, il est prévu 12 points lumineux. Toutefois si le nombre de 10 ou 11 points lumineux sera peut-être suffisant, si cela se confirme après une étude plus approfondie, le coût sera réduit proportionnellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **PREND ACTE** que le SIEL, dans le cadre du transfert de compétences par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « alimentation électrique et éclairage public du lotissement de la « Bûche » » dans les conditions indiquées ci-dessus.
 - ✓ **APPROUVE** le montant des travaux, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
 - ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération
- Nomination d'un délégué à la Protection des Données en application de la réglementation européenne

Monsieur le Maire expose qu'à compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données

(RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. Ce RGPD, qui remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états membres de l'UE.

Le non-respect de cette obligation pourra aboutir à des sanctions administratives, financières et/ou pénales du représentant légal de la personne morale, sanctions pouvant être très lourdes.

C'est pourquoi, il convient de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), également dénommé DPO (Data Protection Officer) qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** la désignation de M. Pascal CRIONAY comme délégué à la protection des données (DPD) qui sera nommé par arrêté municipal.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette nomination

INFORMATIONS DIVERSES ET SUJETS A DEBATTRE :

- Travaux de remise en état des anciennes lagunes :

M. le Maire fait un point financier sur l'opération d'investissement de la remise en état des anciennes lagunes. La commune n'a pu bénéficier d'aucune subvention pour ces travaux.

<i>Année</i>	<i>Montant budgétisé</i>	<i>Montant réalisé</i>
2017	60 000 €	10 280.70 €
2018	49 922.39 €	37 600.03 €
Coût TOTAL à ce jour		47 880.73 €
<i>Solde restant sur budget 2018</i>		<i>12 322.36 €</i>

Le solde de 12 322.36 € sera utilisé en cours de l'année 2018 pour les travaux complémentaires restant à réaliser :

- Remise en état du remblai après stabilisation, semence en prairie
- Réfection des branchements d'eaux pluviales en amont des anciennes lagunes

- Travaux bâtiments communaux, subventions accordées :

M. Bruno Muzel, adjoint aux bâtiments, informe au conseil municipal de l'accord de subvention au titre de la DETR et de l'enveloppe cantonale pour l'opération n°156 « Mise aux normes du circuit électrique à l'école publique » et l'opération n°155 « Réfection du mur entre l'église et la mairie ». En revanche, la commune ne bénéficiera pas d'aide au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local. Les travaux devraient commencer dans les prochaines semaines.

D'autre part, la commission bâtiment a constaté la nécessité de réaliser des travaux de zinguerie à la salle d'animation. M. Muzel présente le devis de la société JYCM FABRE -GIRAUD.

Après échanges de vues, l'ensemble du conseil municipal, affirme qu'il est nécessaire d'effectuer ces travaux, la facture sera imputée en fonctionnement « entretien de bâtiments ».

- Travaux de voirie :

M. Alain Rochard, adjoint à la voirie, informe le conseil municipal de l'accord de subvention départementale au titre de la voirie 2018. Le pourcentage d'attribution qui nous sera alloué nous sera transmis après la commission départementale du 16 juillet prochain.

Pour information, les remblais stockés sur le parking de la salle d'animation rurale seront dégagés courant de la semaine du 11 juin avec l'entreprise Lacôte, ils seront étalés dans différents chemins ruraux et communaux.

- Mise en place de l'adressage :

M. le Maire informe le conseil municipal de la date de livraison prévue du 21 juillet pour les numéros et plaques de rues. Les numéros seront posés par les habitants. Les plaques et panneaux de rues seront posés par l'équipe municipale et l'employé communal.

Un courrier informatif, valant certificat d'adressage, sera envoyé dans les prochaines semaines à chaque habitant de la commune.

- Développement de la Fibre Optique :

M. le Maire informe de l'avancement des travaux pour le développement de la fibre optique sur la commune. Les équipes qui sont sur le terrain avance plus vite que le planning et n'ont pas toujours les dernières mises à jour du bureau d'études pour les travaux à réaliser. De nombreuses incohérences sont constatées par les communes concernées.

- Choix du prestataire pour l'installation d'un site internet communal et planning de travail :

M. le Maire informe le conseil municipal du choix du prestataire pour la mise en place du site web de la commune, il s'agit de Média Conseil et Création, basée à Balbigny. Le devis s'élève à 2 520 € TTC, le montant budgétisé était de 5 000€. Le site est prévu d'être en ligne en septembre-octobre.

- Bilan sur la mise en place de la zone 30 en traversée d'agglomération :

M. le Maire présente le bilan financier pour l'opération d'investissement n°100 « Zone 30 ». Il est rappelé que l'ensemble des enrobés à chaud mis en œuvre dans la traversée du bourg ont été prise en charge directement par le Conseil Départemental.

Les zones parkings en accotement et entrée vers jeux de boules ont été pris en charge par la commune, ainsi que les ralentisseurs et l'ensemble de la signalisation et marquage.

DEPENSES		
	Montant budgétisé	Montant réalisé
Budget Principal	38 457.02 €	38 003.42 €
Budget Assainissement	15 973.95 €	15 433.20 €
Coût TOTAL de l'opération		53 436.62 €
RECETTES		
Subvention départementale		26 088.00 €
RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE		27 348.62 €

- Situation financière de la commune : éléments comparatifs

M. le Maire présente la situation financière de la commune au 31 décembre 2017, transmise par le trésorier public. Voir annexe 1.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire informe le conseil municipal de l'avancement du dossier du lotissement de « la Bûche » :
 - Le bureau d'études Oxyria prépare les dossiers d'appel d'offres
 - La Déclaration Préalable de travaux pour la partie du bas pourra être déposée lorsque la vente du terrain sera effectuée
- Habituellement, la fête de la musique est gérée par L'Indépendante. Cette année, M. le Maire propose, en partenariat avec le Casamontois et L'Indépendante, d'organiser une animation sur la place de l'église :
 - Le bar « Le Casamontois » prend en charge la venue du groupe Pop Rock « Initial » pour assurer la 2° partie de soirée. La 1° partie étant orchestrée par l'Indépendante.
 - La commune prête le matériel nécessaire (tables, bancs, chaises...) et mettra en place le podium
- M. le Maire informe le conseil municipal de la motion adoptée par le comité de bassin Loire Bretagne adressée le 26 avril dernier au Premier Ministre. En effet, la loi de finances 2018 oblige l'Agence de Bassin Loire Bretagne à diminué ses aides qu'elle attribuait de 25 %, soit une baisse de 100 millions d'euros par an dès 2019.

Les prochaines réunions du conseil municipal se tiendront les :

JEUDI 26 JUILLET 2018 à 20h30

JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018 à 20h30

ANNEXE 1

**VALORISATION FINANCIERE DE LA COMMUNE
AU 31 DECEMBRE 2017**

	Pour la Commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Données socio-démographiques				
Population légale	403 habitants			
Nombre de foyers fiscaux	214			
Revenu fiscal moyen par foyer	21 817 €	23 289 €	23 491 €	24 719 €
	Pour la Commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Valeur locative moyenne des locaux d'habitation	2 289 €	2 672 €	2 412 €	2 394 €
	Produits en € par habitant			
Produits des impositions	Pour la Commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe habitation (TH)	173 €	102 €	130 €	112 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	97 €	97 €	127 €	107 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	38 €	35 €	51 €	52 €
Taux des impositions sur la commune	Pour la Commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe habitation (TH)				
Commune	17,74%	8,62%	10,77%	10,98%
Communauté de communes	4,35%	9,23%	8,69%	9,37%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)				
Commune	14,26%	11,52%	13,64%	13,67%
Communauté de communes	3,66%	2,38%	2,35%	2,96%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)				
Commune	32,34%	35,72%	46,83%	37,98%
Communauté de communes	8,93%	3,78%	6,52%	7,30%
Situation financière comparative Ratios de niveau	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	National
Capacité d'autofinancement brute : CAF	234	162	203	156
Total des ressources d'investissement budgétaires	827	457	517	388
Total des emplois d'investissement budgétaires	521	440	516	383
Fonds de roulement en fin d'exercice	508	433	575	580
Nombre de communes traitées pour :				
<i>Le Département :</i>	<i>60</i>	<i>soit 100 % de la catégorie démographique du Département</i>		
<i>La Région :</i>	<i>733</i>	<i>soit 98,9 % de la catégorie démographique de la Région</i>		
<i>La France Entière :</i>	<i>5906</i>	<i>soit 99,5 % de la strate de la France entière</i>		

ANNEXE 1 (suite)**TAUX D'IMPOSITION 2018****Territoire de la CoPLER**

	T.H.		F.B.		F.N.B.
CROIZET SUR GAND	13,13	CROIZET SUR GAND	7,78	ST PRIEST LA ROCHE	20,91
ST PRIEST LA ROCHE	13,50	ST PRIEST LA ROCHE	10,21	NEAUX	28,01
LAY	14,45	PRADINES	11,48	CROIZET SUR GAND	28,52
MACHEZAL	14,99	VENDRANGES	11,62	VENDRANGES	29,58
VENDRANGES	15,10	LAY	12,50	ST VICTOR SUR RHINS	31,25
NEAUX	15,31	ST SYMPHORIEN DE LAY	13,71	LAY	31,32
ST JUST LA PENDUE	16,37	ST JUST LA PENDUE	13,77	CHIRASSIMONT	32,34
ST CYR DE FAVIERES	16,39	NEAUX	14,11	REGNY	33,50
CORDELLE	16,70	CHIRASSIMONT	14,26	PRADINES	34,36
FOURNEAUX	16,84	MACHEZAL	14,95	ST JUST LA PENDUE	35,57
PRADINES	17,00	CORDELLE	14,99	CORDELLE	36,04
ST VICTOR SUR RHINS	17,61	FOURNEAUX	15,73	ST CYR DE FAVIERES	38,94
NEULISE	17,70	REGNY	17,99	MACHEZAL	38,99
CHIRASSIMONT	17,74	NEULISE	18,40	FOURNEAUX	39,12
ST SYMPHORIEN DE LAY	18,16	ST VICTOR SUR RHINS	20,02	NEULISE	40,63
REGNY	18,18	ST CYR DE FAVIERES	20,45	ST SYMPHORIEN DE LAY	40,79
MOYENNE	16,20	MOYENNE	14,50	MOYENNE	35,07